
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 16 septembre 2022 à 8 h 45
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE22 1538

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1539

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier le contrat à Ricova (CG17 0486);
- 2- de déléguer au directeur du Service de l'environnement la décision de déterminer la date de la résiliation du contrat à Ricova, dans le meilleur des intérêts de la Ville, pour autant que la date de résiliation qu'il déterminera soit avant le 14 novembre 2022;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer tout document et à poser tout geste utile et nécessaire dans le but que la résiliation du contrat à Ricova soit effective avant le 14 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1222621001

CE22 1540

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 16-082 », sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1190867001

Levée de la séance à 9 h 02

70.001

Les résolutions CE22 1538 à CE22 1540 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville